|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| DUER DOCUMENT UNIQUE D’ÉVALUATION DES RISQUES  *évaluation des risques professionnels*  Code du travail Articles L 4121-3 et R 4121-1  Unité de travail : **Information et Communication-Bât A**  Année : **2020**  Code  :  **1** | | | | | | | | | | | | | | |
| *Directeur* | ***Claudine PAQUE*** | | | | | | | | ***Principales activités*** | ***Enseignement supérieur et recherche en bureautique.*** | | | | |
| *Effectifs* | **Enseignants**  **Et/ou**  **Chercheurs** | **10** | **ITA ou**  **IATOSS** | | **2** | **CDD** | | **0** | ***Sites géographiques et locaux*** | **Nombre de sites** | **1** | **Surface des locaux** | **1040,42 m2** | |
| **Etudiants** | **116** | **Autres** | | **20** | **Total** | | **148** |
| *Description succincte de la méthode mise en œuvre pour réaliser l’’évaluation* |  | | | | | | | | ***Personnes associées à l’évaluation*** | ***CORRÉ Jean-Rémy - AP*** | | | | |
| *Organisation de la sécurité au sein de l’unité de travail* | **Assistant de Prévention** | | | **Nomination**  **Formation initiale**  **Formation continue** | | |  | |  | Affichage des consignes générales de sécurité  Affichage des consignes spécifiques de sécurité  Organisation d’exercices d’évacuation | | | | **Oui**  **Oui**  **Oui** |
| **Présence d’un registre hygiène et sécurité** | | | | | | **Oui** | |  | | | |  |
| **Existence d’un règlement intérieur** | | | | | | **Oui** | | **Nombre de sauveteurs secouristes du travail :** | | | | **1** |
| **Mesures pour le travail isolé et/ou en horaires décalées** | | | | | | **-** | |  | | | |  |
| **Existence d’une instance consultative (CHSCT, conseil de laboratoire, …)** | | | | | | **Oui** | | **Nombre de chargés d’évacuation :** | | | | **4 serre-files.**  **Les enseignants en poste sont les guides file** |
| **Si non saisine du conseil de laboratoire, service, unité, département, UFR, composante** | | | | | | **-** | |  | | | |  |
| **Rédaction de plan de prévention lors d’intervention d’entreprises extérieures** | | | | | | **Oui** | | **Nombre d’équipiers de première intervention :** | | | |  |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Formation* | **Nombre de personnes formées à la manipulation d’extincteurs**  (Liste à fournir au GESTIONNAIRE de L’IMMEUBLE pour la sécurité incendie avec les attestations de formation | 1  Liste en annexe 2 | ***Accidents du travail et maladies professionnelles*** | **Nombre d’accidents au cours de l’année écoulée** | **x** | |
| **Nombre de nouveaux entrants formés** | 3 | * + - 1. Nombre d’accidents analysés | **0** | |
| **Nature des autres formations en hygiène et sécurité suivies par le personnel** | **Nombre de personnes** | **Nombre de maladies professionnelles** | **x** | |
|  |  | **Nature des accidents et des maladies professionnelles :** | | |
| *Suivi médical des personnels* | **Présence d’un médecin de prévention dans l’établissement** | **Oui pas sur le site** | ***Gestion des déchets*** | **Mise en place d’une gestion des déchets**  **Stockage des déchets dans un local réservé**  **Élimination selon une filière agréée** | | Oui  Oui  Oui |
| **Suivi médical adapté aux risques professionnels pour toutes les personnes** | **Oui** |
| *Agents Chimique Dangereux* | **Nombre de personnes exposées aux Agents Chimiques Dangereux (R 4412-12 et 54) :** | 0 | *Cancérogènes, Mutagène, toxiques pour la Reproduction* | **Nombre de personnes exposées aux Cancérogènes Mutagènes, Reprotoxiques (R 4412-86)  :** | | 0 |
| *Agents Biologiques des Groupes 3 ou 4* | **Nombre de personnes exposées aux Agents Biologiques des Groupes 3ou4 (R 4426-1) :** | 0 | *Rayonnements Ionisants* | **Nombre de personnes exposées aux rayonnements ionisants (R4451-44, 45 et 46) :** | | 0 |
| *Risque Électrique* | **Nombre d’agents titulaires d’une habilitation électrique :** | 0 | *Rayons LASER* | **Nombre de personnes exposées aux rayons LASER (R4452-22) :-** | | 0 |
| *Autoclaves* | **Nombre d’agents aptes à la conduite des AUTOCLAVES :** | 0 | *Rayonnements Electromagnétiques* | **Nombre de personnes exposées aux rayonnements électromagnétiques** | | 0 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Inventaire des risques  **2**  *évaluation des risques professionnels*  Code du travail Articles L 4121-3 et R 4121-1 | | | | | | | | |
| ***locaux*** | *Dangers ou facteurs de risques identifiés* | *Description des risques*  ***Modalité d’exposition aux dangers*** | ***n. de personnes exposées*** | ***Moyens de prévention existants :***  ***description*** | ***correct*** | ***A***  ***améliorer*** | ***A***  ***redéfinir*** | ***Appréciation générale sur la maîtrise des risques*** |
| A-106  secrétariat | TMS, troubles oculaires liés à travail sur poste informatique | Un mauvais agencement du poste de travail bureautique remet en cause les bonnes conditions de travail et engendre différents maux. | 1 | L'aménagement optimal est celui qui permet une posture adéquate, à savoir :  Les pieds reposent par terre ou sur un repose pieds.  L’angle du coude est droit ou légèrement obtus  Le bras le long du corps.  Le dos droit ou légèrement en arrière soutenu par le dossier  Orientation de l’écran par rapport à la fenêtre. | X |  |  | Rappel des recommandations INRS - travail sur écran.  Les recommandations INRS sont appliquées. |
| Coupures, blessures, | Encombrement d’objets dangereux, coupants (cutter), blessants (punaises), contondants (objets lourds) |  | Ranger les objets après utilisation, les poser sur une surface stable.  Rentrer les cutters après utilisation | X |  |  | Le Bureau est tenu. |
| Risque électrique | Des câbles électriques qui « traînent » sur les espaces de circulation, dans un environnement encombré sont des facteurs de risques électriques (entre autre). |  | Utiliser une goulotte pour rassembler et isoler les câbles électriques. | X |  |  | Pas de risque électrique. Au sein des bureaux recevant du public, les câbles informatiques doivent être liés et rangés. |
| Conditions thermiques | Coupure du chauffage centrale pendant les périodes de vacances |  | Hors période de chauffage collectif, utilisation d’un chauffage d’appoint. | X |  |  | Le froid dans le bureau est un facteur dégradant les bonnes conditions de travail.  La secrétaire dispose de radiateur d’appoint.  Attention, il y a un placard bas devant un des deux radiateurs.  Le déplacer si chaleur dans le bureau n’est pas suffisante. |
| Chute en hauteur, choc lié à la chute d’objets | Archivage en hauteur |  | Éviter de stocker les documents d’usage fréquent en hauteur. Réserver les espaces hauts pour les stockages permanents | X |  |  | L’archivage est fait dans des placards bas.  Attention de ne pas courber le dos pour prendre des objets trop bas. fléchissez vos jambes pour le faire |
| TMS,  courbature | Manipulation de charges lourdes. |  | Les archives doivent pouvoir être extraites sans déplacer de lourdes charges.  Attention à l’archivage bas qui peut entrainer lombalgies, lumbagos, hernies | x |  |  | L’archivage dans les placards est fait dans des boites de taille petite ou moyenne.  Pas de charges lourdes. |
| Fatigue oculaire, éblouissement, baisse de l’attention, gène visuelle, déconcentration | Luminosité, éblouissement par le soleil en été |  | La luminosité peut être maîtrisée par l’éclairage de la pièce.  L’éblouissement par le soleil peur être maîtrisé par un rideau à la fenêtre | X |  |  | Le bureau reçoit le soleil du matin, des rideaux sont posés aux fenêtres.  Pas de gêne particulière.  . |
| Gène auditive, baisse de l’attention, déconcentration | Environnement bruyant |  |  | X |  |  | Pas de bruit dans le bureau. |
| Risque électrique, chimique | Le bureau est annexé à une salle de stockage du matériel à une salle audiovisuel |  |  |  | X |  | Encombrée.  Les piles stockées dans la salle doivent être enlevées. |
| Covid-19 | Transmission du COVID-19.  Contact avec le virus par le biais d'objets de l'environnent.  Refus ou oubli du port du masque (postillons).  Négligence ou absence du lavage des mains (à l'entrée des locaux au sortir des toilettes).  Convivialité accrue (serrage de mains, embrassade,…). |  | Ne pas autoriser sur les sites de l'Université de Nantes de personnel. Les malades ou présentant les symptômes du COVID-19, selon des modalités administratives.  Le respect des règles sanitaires mises en place dans l'établissement.  Consultation des instances spécialisées (MDT) en cas de mal être pour avoir un avis médical. | X |  |  | L’agent utilise la solution désinfectante « cleanea » pour se désinfecter les mains des serviettes d’essuyage et le matériels. |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| A-109  Chef de département  et Responsable LP | TMS, troubles oculaires liés à travail sur poste informatique | Un mauvais agencement du poste de travail bureautique remet en cause les bonnes conditions de travail et engendre différents maux. | 2 | L'aménagement optimal est celui qui permet une posture adéquate, à savoir :  Les pieds reposent par terre ou sur un repose pieds.  L’angle du coude est droit ou légèrement obtus  Le bras le long du corps.  Le dos droit ou légèrement en arrière soutenu par le dossier  Orientation de l’écran par rapport à la fenêtre. |  | X |  | Rappel des recommandations INRS  au mur avec des rideaux aux fenêtres  Conditions de travail bonnes |
| Coupures, blessures, | Encombrement d’objets dangereux, coupants (cutter), blessants (punaises), contondants (objets lourds). |  | Ranger les objets après utilisation, les poser sur une surface stable.  Rentrer les cutters après utilisation | X |  |  | RAS |
| Risque électrique | Des câbles électriques qui « traînent » sur les espaces de circulation, dans un environnement encombré sont des facteurs de risques électriques (entre autre) |  | Utiliser une goulotte pour rassembler et isoler les câbles électriques. | X |  |  | Pas de risque électrique. |
| Conditions thermiques | Coupure du chauffage centrale pendant les périodes de vacances |  | Hors période de chauffage collectif, utilisation d’un chauffage d’appoint. |  | X |  | Le froid dans le bureau est un facteur dégradant les bonnes conditions de travail.  Utilisation dans le bureau d’un radiateur d’appoint pour les périodes non chauffées.  Pour Claudine est la plus gênée par le froid dans le bureau et porte un pull. |
| Chute en hauteur, choc lié à la chute d’objets | Archivage en hauteur/bas |  | Éviter de stocker les documents d’usage fréquent en hauteur. Réserver les espaces hauts pour les stockages permanents  Attention aussi à l’archivage trop bas des documents | X |  |  | Attention de ne pas courber le dos pour prendre des objets trop bas. fléchissez vos jambes pour le faire |
| TMS,  courbature | Manipulation de charges lourdes. |  | Les archives doivent pouvoir être extraites sans déplacer de lourdes charges, archivage bas | x |  |  | L’archivage dans les placards est fait dans des boites de taille petite ou moyenne.  Les archives sont rarement déplacées et de taille et de poids raisonnables.  Ne pas stocker au-dessus des placards. |
| Fatigue oculaire, éblouissement, baisse de l’attention, gène visuelle, déconcentration | Luminosité, éblouissement par le soleil en été |  | La luminosité peut être maîtrisée par l’éclairage de la pièce.  L’éblouissement par le soleil peur être maîtrisé par un rideau à la fenêtre | X |  |  | La luminosité est Correcte, des rideaux sont mis aux fenêtres. |
| Gène auditive, baisse de l’attention, déconcentration | Environnement bruyant |  |  | X |  |  | Pas de bruit dans le bureau. |
| Risque routier | Trajets fréquents entre Nantes et La Roche-sur-Yon (Labo/enseignement) |  | Utilisation des transports en communs (train/bus) |  | X |  | Essayer d’aménager l’emploi du temps afin de regrouper les heures de cours et d’éviter des trajets journaliers. |
| Covid-19 | Transmission du COVID-19.  Contact avec le virus par le biais d'objets de l'environnent.  Refus ou oubli du port du masque (postillons).  Négligence ou absence du lavage des mains (à l'entrée des locaux au sortir des toilettes).  Convivialité accrue (serrage de mains, embrassade,…). |  | Ne pas autoriser sur les sites de l'Université de Nantes de personnel le.s malades ou présentant les symptômes du COVID-19, selon des modalités administratives.  Le respect des règles sanitaires mises en place dans l'établissement.  Consultation des instances spécialisées (MDT) en cas de mal être pour avoir un avis médical.  Faire un rappel, sur la prévention du risque viral, sur les façons de se protéger et protéger les autres. | X |  |  | Les agents disposent de solution désinfectante, des serviettes d’essuyage et utilisent des masques. |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| A-110  **Enseignant** | TMS, troubles oculaires liés à travail sur poste informatique | Un mauvais agencement du poste de travail bureautique remet en cause les bonnes conditions de travail et engendre différents maux. | 3 | L'aménagement optimal est celui qui permet une posture adéquate, à savoir :  Les pieds reposent par terre ou sur un repose pieds.  L’angle du coude est droit ou légèrement obtus  Le bras le long du corps.  Le dos droit ou légèrement en arrière soutenu par le dossier  Orientation de l’écran par rapport à la fenêtre. | X |  |  | Rappel des recommandations INRS - travail sur écran.  Les recommandations INRS sont appliquées. |
| Coupures, blessures, | Encombrement d’objets dangereux, coupants (cutter), blessants (punaises), contondants (objets lourds) |  | Ranger les objets après utilisation, les poser sur une surface stable.  Rentrer les cutters après utilisation | X |  |  | RAS |
| Risque électrique | Des câbles électriques qui « traînent » sur les espaces de circulation, dans un environnement encombré sont des facteurs de risques électriques (entre autre) |  | Utiliser une goulotte pour rassembler et isoler les câbles électriques. | X |  |  | Pas de risque électrique. |
| Conditions thermiques | Coupure du chauffage centrale pendant les périodes de vacances |  | Hors période de chauffage collectif, utilisation d’un chauffage d’appoint | X |  |  | Il n’est pas utilisé de chauffage d’appoint. |
| Chute en hauteur, choc lié à la chute d’objets | Archivage en hauteur/bas |  | Éviter de stocker les documents d’usage fréquent en hauteur. Réserver les espaces hauts pour les stockages permanents  Attention aussi à l’archivage trop bas des documents | X |  |  | RAS |
| TMS, courbature | Manipulation de charges lourdes. |  | Les archives doivent pouvoir être extraites sans déplacer de lourdes charges, archivage bas qui peut entrainer  Lombalgies, lumbagos, hernies | X |  |  | Il n’y a pas de charge lourde dans le bureau. |
| Fatigue oculaire, éblouissement, baisse de l’attention, gène visuelle, déconcentration | Luminosité, éblouissement par le soleil en été |  | La luminosité peut être maîtrisée par l’éclairage de la pièce.  L’éblouissement par le soleil peur être maîtrisé par un rideau à la fenêtre | X |  |  | La luminosité est correcte, des rideaux sont mis aux fenêtres. |
| Gène auditive, baisse de l’attention, déconcentration | Environnement bruyant |  |  | X |  |  | Pas de bruit dans le bureau. |
| Risque routier | Trajets fréquents entre Nantes et La Roche-sur-Yon (Labo/enseignement) |  | Utilisation des transports en communs (train/bus) |  | X |  | Essayer d’aménager l’emploi du temps afin de regrouper les heures de cours et d’éviter des trajets journaliers. |
| Covid-19 | Transmission du COVID-19.  Contact avec le virus par le biais d'objets de l'environnent.  Refus ou oubli du port du masque (postillons).  Négligence ou absence du lavage des mains (à l'entrée des locaux au sortir des toilettes).  Convivialité accrue (serrage de mains, embrassade,…). |  | Ne pas autoriser sur les sites de l'Université de Nantes de personnel le.s malades ou présentant les symptômes du COVID-19, selon des modalités administratives.  Le respect des règles sanitaires mises en place dans l'établissement.  Consultation des instances spécialisées (MDT) en cas de mal être pour avoir un avis médical.  Faire un rappel, sur la prévention du risque viral, sur les façons de se protéger et protéger les autres. | X |  |  | Les agents disposent de solution désinfectante, des serviettes d’essuyage et utilisent des masques. |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| A-111  *Enseignant*  ***Absent.*** | TMS, troubles oculaires liés à travail sur poste informatique | Un mauvais agencement du poste de travail bureautique remet en cause les bonnes conditions de travail et engendre différents maux. | 1 | L'aménagement optimal est celui qui permet une posture adéquate, à savoir :  Les pieds reposent par terre ou sur un repose pieds.  L’angle du coude est droit ou légèrement obtus  Le bras le long du corps.  Le dos droit ou légèrement en arrière soutenu par le dossier  Orientation de l’écran par rapport à la fenêtre. | X |  |  | Toutes les recommandations INRS sont respectées.  Le bureau est équipé d’un bureau et un siège assis debout. |
| Coupures, blessures, | Encombrement d’objets dangereux, Encombrement d’objets dangereux, coupants (cutter), blessants (punaises), contondants (objets lourds). |  | Ranger les objets après utilisation, les poser sur une surface stable.  Rentrer les cutters après utilisation | X |  |  | Le bureau est rangé, aucun câble ne traine dans le bureau. |
| Risque électrique | Des câbles électriques qui « traînent » sur les espaces de circulation, dans un environnement encombré sont des facteurs de risques électriques (entre autre). |  | Utiliser une goulotte pour rassembler et isoler les câbles électriques. | X |  |  | Pas de risque électrique flagrant. |
| Conditions thermiques | Coupure du chauffage centrale pendant les périodes de vacances |  | Hors période de chauffage collectif, utilisation d’un chauffage d’appoint. | X |  |  | Il y a dans le bureau un petit chauffage d’appoint. |
| Chute en hauteur, choc lié à la chute d’objets | Archivage en hauteur/bas |  | Éviter de stocker les documents d’usage fréquent en hauteur. Réserver les espaces hauts pour les stockages permanents  Attention aussi à l’archivage trop bas des documents | X |  |  | RAS |
| TMS, courbature | Manipulation de charges lourdes. |  | Les archives doivent pouvoir être extraites sans déplacer de lourdes charges, archivage bas | X |  |  | Pas de charges lourdes dans le bureau. |
| Fatigue oculaire, éblouissement, baisse de l’attention, gène visuelle, déconcentration | Luminosité, éblouissement par le soleil en été |  | La luminosité peut être maîtrisée par l’éclairage de la pièce.  L’éblouissement par le soleil peur être maîtrisé par un rideau à la fenêtre | X |  |  | Correcte |
| Gène auditive, baisse de l’attention, déconcentration | Environnement bruyant |  |  | X |  |  | Pas de bruit dans le bureau. |
| Covid-19 | Transmission du COVID-19.  Contact avec le virus par le biais d'objets de l'environnent.  Refus ou oubli du port du masque (postillons).  Négligence ou absence du lavage des mains (à l'entrée des locaux au sortir des toilettes).  Convivialité accrue (serrage de mains, embrassade,…). |  | Ne pas autoriser sur les sites de l'Université de Nantes de personnel le.s malades ou présentant les symptômes du COVID-19, selon des modalités administratives.  Le respect des règles sanitaires mises en place dans l'établissement.  Consultation des instances spécialisées (MDT) en cas de mal être pour avoir un avis médical.  Faire un rappel, sur la prévention du risque viral, sur les façons de se protéger et protéger les autres. | X |  |  | Les agents disposent de solution désinfectante Cleanea, des essuie-tout et utilisent des masques |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| A-112  *Enseignant* | TMS, troubles oculaires liés à travail sur poste informatique | Un mauvais agencement du poste de travail bureautique remet en cause les bonnes conditions de travail et engendre différents maux. | 1 | L'aménagement optimal est celui qui permet une posture adéquate, à savoir :  Les pieds reposent par terre ou sur un repose pieds.  L’angle du coude est droit ou légèrement obtus  Le bras le long du corps.  Le dos droit ou légèrement en arrière soutenu par le dossier  Orientation de l’écran par rapport à la fenêtre. | X |  |  | Rappel des recommandations INRS - travail sur écran. |
| Coupures, blessures | Encombrement d’objets dangereux, Encombrement d’objets dangereux, coupant (cutter), blessant (punaises), contondants (objets lourds) |  | Ranger les objets après utilisation, les poser sur une surface stable.  Rentrer les cutters après utilisation | **X** |  |  | RAS |
| Risque électrique | Des câbles électriques qui « traînent » sur les espaces de circulation, dans un environnement encombré sont des facteurs de risques électriques (entre autre) |  | Utiliser une goulotte pour rassembler et isoler les câbles électriques. | X |  |  | Pas de risque électrique flagrant. |
| Conditions thermiques | Coupure du chauffage centrale pendant les périodes de vacances |  | Hors période de chauffage collectif, utilisation d’un chauffage d’appoint. | X |  |  | Pas de problème. |
| Chute en hauteur, choc lié à la chute d’objets | Archivage en hauteur/bas |  | Éviter de stocker les documents d’usage fréquent en hauteur. Réserver les espaces hauts pour les stockages permanents  Attention aussi à l’archivage trop bas des documents | X |  |  | RAS |
| TMS, courbature | Manipulation de charges lourdes. |  | Les archives doivent pouvoir être extraites sans déplacer de lourdes charges, archivage bas. | X |  |  | Pas de charges lourdes dans le bureau. |
| Fatigue oculaire, éblouissement, baisse de l’attention, gène visuelle, déconcentration | Luminosité, éblouissement par le soleil en été |  | La luminosité peut être maîtrisée par l’éclairage de la pièce.  L’éblouissement par le soleil peur être maîtrisé par un rideau à la fenêtre | X |  |  | La luminosité est correcte. |
| Gène auditive, baisse de l’attention, déconcentration | Environnement bruyant |  |  | X |  |  | Pas de bruit dans le bureau. |
| Covid-19 | Transmission du COVID-19.  Contact avec le virus par le biais d'objets de l'environnent.  Refus ou oubli du port du masque (postillons).  Négligence ou absence du lavage des mains (à l'entrée des locaux au sortir des toilettes).  Convivialité accrue (serrage de mains, embrassade,…). |  | Ne pas autoriser sur les sites de l'Université de Nantes de personnel le.s malades ou présentant les symptômes du COVID-19, selon des modalités administratives.  Le respect des règles sanitaires mises en place dans l'établissement.  Consultation des instances spécialisées (MDT) en cas de mal être pour avoir un avis médical.  Faire un rappel, sur la prévention du risque viral, sur les façons de se protéger et protéger les autres. | X |  |  | L’agent est seul dans le bureau.  Il dispose de solution désinfectante, des essuie-tout et utilise des masques. |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| A-113  *Enseignant* | TMS, troubles oculaires liés à travail sur poste informatique | Un mauvais agencement du poste de travail bureautique remet en cause les bonnes conditions de travail et engendre différents maux. | 2 | L'aménagement optimal est celui qui permet une posture adéquate, à savoir :  Les pieds reposent par terre ou sur un repose pieds.  L’angle du coude est droit ou légèrement obtus  Le bras le long du corps.  Le dos droit ou légèrement en arrière soutenu par le dossier  Orientation de l’écran par rapport à la fenêtre. | X |  |  | Rappel des recommandations INRS - travail sur écran.  L’écran de l’un est face à la fenêtre et de l’autre dos. Les écrans sont loin de la fenêtre.  François n’utilise pas le poste informatique de son bureau, il préfère travailler sur son ordinateur portable ? |
| Coupures, blessures,  Chute plain-pied et de hauteur | Encombrement d’objets dangereux, coupants (cutter), blessants (punaises), contondant (objets lourds). |  | Ranger les objets après utilisation, les poser sur une surface stable.  Rentrer les cutters après utilisation | X |  |  | Pas d’encombrement dangereux. Mais, le bureau est petit ~12m2 alors qu’il est convenu qu’il faut 15 m2 pour 2. |
| Risque électrique | Des câbles électriques qui « traînent » sur les espaces de circulation, dans un environnement encombré sont des facteurs de risques électriques (entre autre) |  | Utiliser une goulotte pour rassembler et isoler les câbles électriques. | **X** |  |  | Pas de risque électrique flagrant. |
| Conditions thermiques | Coupure du chauffage centrale pendant les périodes de vacances |  | Hors période de chauffage collectif, utilisation d’un chauffage d’appoint. | X |  |  | Pas de problème. |
| Chute en hauteur, choc lié à la chute d’objets | Archivage en hauteur/bas |  | Éviter de stocker les documents d’usage fréquent en hauteur. Réserver les espaces hauts pour les stockages permanents  Attention aussi à l’archivage trop bas des documents | X |  |  | Pas d’archivage. |
| TMS, courbature | Manipulation de charges lourdes. |  | Les archives doivent pouvoir être extraites sans déplacer de lourdes charges, archivage bas | X |  |  | Pas de charges lourdes dans le bureau. |
| Fatigue oculaire, éblouissement, baisse de l’attention, gène visuelle, déconcentration | Luminosité, éblouissement par le soleil en été |  | La luminosité peut être maîtrisée par l’éclairage de la pièce.  L’éblouissement par le soleil peur être maîtrisé par un rideau à la fenêtre | X |  |  | La luminosité est correcte. |
| Gène auditive, baisse de l’attention, déconcentration | Environnement bruyant |  |  | X |  |  | Pas de bruit dans le bureau. |
| RPS | Risques liés à la situation de travail |  | Le, La, responsable de l’unité de travail (UT) doit se préoccuper de besoin humain et matériel de son service. |  | X |  | S’il faut transporter le matériel de La Roche vers Nantes pour les cours de LP TIC ARC, est-ce légal sur le plan statutaire ? L’agent est-il couvert en termes d’assurance du matériel ? Comment me garer sur place ? Quid de la manutention de plusieurs ensembles vidéo complets, y compris lumière ? Etc.  Il manque depuis de longs mois, un technicien audiovisuel attaché à IC, qui n’a pas été remplacé (ou de manière partielle l’année dernière). Surcharge de travail pour l’enseignant, situation de stress professionnel lié à la multiplication des tâches, à l’anticipation des situations pédagogiques à venir (Ateliers audiovisuels, par exemple). Pour rappel, le matériel audiovisuel demande entre autres choses : maintenance, recherche de prix pour achats matériel, contact avec les fournisseurs, gestion des entrées et sorties de matériel, transport sur les sites de tournage, dépannage et petits conseils aux usagers. Tout cela ne fait pas partie des charges d’enseignement.  D’une manière plus générale :  -Situation de souffrances au travail de collègues BIATSS (M. Langlois, M.Boiroux) crée de l’exposition aux risques psychosociaux pour le département. |
| Covid-19 | Transmission du COVID-19.  Contact avec le virus par le biais d'objets de l'environnent.  Refus ou oubli du port du masque (postillons).  Négligence ou absence du lavage des mains (à l'entrée des locaux au sortir des toilettes).  Convivialité accrue (serrage de mains, embrassade,…). |  | Ne pas autoriser sur les sites de l'Université de Nantes de personnel le.s malades ou présentant les symptômes du COVID-19, selon des modalités administratives.  Le respect des règles sanitaires mises en place dans l'établissement.  Consultation des instances spécialisées (MDT) en cas de mal être pour avoir un avis médical.  Faire un rappel, sur la prévention du risque viral, sur les façons de se protéger et protéger les autres. | X |  |  | Les agents disposent de solution désinfectante, des serviettes d’essuyage et utilisent des masques. |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| A-114  Bureau des vacataires | TMS, troubles oculaires liés à travail sur poste informatique | Un mauvais agencement du poste de travail bureautique remet en cause les bonnes conditions de travail et engendre différents maux. | 0 | L'aménagement optimal est celui qui permet une posture adéquate, à savoir :  Les pieds reposent par terre ou sur un repose pieds.  L’angle du coude est droit ou légèrement obtus  Le bras le long du corps.  Le dos droit ou légèrement en arrière soutenu par le dossier  Orientation de l’écran par rapport à la fenêtre. | X |  |  | Non occupé.  Les vacataires préfèrent s’installer dans la salle de repos. |
| Coupures, blessures, | Encombrement d’objets dangereux, coupant (cutter), blessants (punaises), contondants (objets lourds) |  | Ranger les objets après utilisation, les poser sur une surface stable.  Rentrer les cutters après utilisation | X |  |  | Non occupé |
| Risque électrique | Des câbles électriques qui « traînent » sur les espaces de circulation, dans un environnement encombré sont des facteurs de risques électriques (entre autre) |  | Utiliser une goulotte pour rassembler et isoler les câbles électriques. | X |  |  | Pas de risque électrique. |
| Conditions thermiques | Coupure du chauffage centrale pendant les périodes de vacances |  | Hors période de chauffage collectif, utilisation d’un chauffage d’appoint. | X |  |  | Présence de moisissure dans le bureau. Les dégâts ne semblent pas évoluer.  Une ventilation de la pièce assainirait l’air.  Les taches de moisissures sont sèches. |
| Chute en hauteur, choc lié à la chute d’objets | Archivage en hauteur |  | Éviter de stocker les documents d’usage fréquent en hauteur. Réserver les espaces hauts pour les stockages permanents | X |  |  | Non occupé |
| TMS,  courbature | Manipulation de charges lourdes. |  | Les archives doivent pouvoir être extraites sans déplacer de lourdes charges.  Attention à l’archivage bas qui peut entrainer lombalgies, lumbagos, hernies. | x |  |  | Dans le bureau est entreposé un lit de camp.  Ce lit est utilisé pour que les étudiant-e-s se reposent.  Divers autres objets sont entreposés dans la salle, ils seront rangés. |
| Fatigue oculaire, éblouissement, baisse de l’attention, gène visuelle, déconcentration | Luminosité, éblouissement par le soleil en été |  | La luminosité peut être maîtrisée par l’éclairage de la pièce.  L’éblouissement par le soleil peur être maîtrisé par un rideau à la fenêtre | X |  |  | Non occupé |
| Gène auditive, baisse de l’attention, déconcentration | Environnement bruyant |  |  | X |  |  | Pas de bruit dans le bureau. |
| Covid-19 | Transmission du COVID-19.  Contact avec le virus par le biais d'objets de l'environnent.  Refus ou oubli du port du masque (postillons).  Négligence ou absence du lavage des mains (à l'entrée des locaux au sortir des toilettes).  Convivialité accrue (serrage de mains, embrassade,…). |  | Ne pas autoriser sur les sites de l'Université de Nantes de personnel le.s malades ou présentant les symptômes du COVID-19, selon des modalités administratives.  Le respect des règles sanitaires mises en place dans l'établissement.  Consultation des instances spécialisées (MDT) en cas de mal être pour avoir un avis médical.  Faire un rappel, sur la prévention du risque viral, sur les façons de se protéger et protéger les autres. | X |  |  | RAS |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| A-115  *Enseignant*  ***Absent*** | TMS, troubles oculaires liés à travail sur poste informatique | Un mauvais agencement du poste de travail bureautique remet en cause les bonnes conditions de travail et engendre différents maux. | 1 | L'aménagement optimal est celui qui permet une posture adéquate, à savoir :  Les pieds reposent par terre ou sur un repose pieds.  L’angle du coude est droit ou légèrement obtus  Le bras le long du corps.  Le dos droit ou légèrement en arrière soutenu par le dossier  Orientation de l’écran par rapport à la fenêtre. | X |  |  | Les recommandations INRS sont applicables. |
| Coupures, blessures, | Encombrement d’objets dangereux, Encombrement d’objets dangereux, coupant (cutter), blessant (punaises), contondant (objets lourds). |  | Ranger les objets après utilisation, les poser sur une surface stable.  Rentrer les cutters après utilisation |  | X |  | Le bureau est encombré la partie informatique est accessible. |
| Risque électrique | Des câbles électriques qui « traînent » sur les espaces de circulation, dans un environnement encombré sont des facteurs de risques électriques (entre autre) |  | Utiliser une goulotte pour rassembler et isoler les câbles électriques. | X |  |  | Pas de risque électrique. |
| Conditions thermiques | Coupure du chauffage centrale pendant les périodes de vacances |  | Hors période de chauffage collectif, utilisation d’un chauffage d’appoint. | X |  |  | Présence d’un radiateur d’appoint. |
| Chute en hauteur, choc lié à la chute d’objets | Archivage en hauteur/bas |  | Éviter de stocker les documents d’usage fréquent en hauteur. Réserver les espaces hauts pour les stockages permanents  Attention aussi à l’archivage trop bas des documents | X |  |  | Il y a une petite armoire basse et une grande, sans objet lourd posé dessus.  Attention de ne pas courber le dos pour prendre des objets trop bas. fléchissez vos jambes pour le faire. |
| TMS, courbature | Manipulation de charges lourdes. |  | Les archives doivent pouvoir être extraites sans déplacer de lourdes charges, archivage bas | x |  |  | Pas de charges lourdes dans le bureau. |
| Fatigue oculaire, éblouissement, baisse de l’attention, gène visuelle, déconcentration | Luminosité, éblouissement par le soleil en été |  | La luminosité peut être maîtrisée par l’éclairage de la pièce.  L’éblouissement par le soleil peur être maîtrisé par un rideau à la fenêtre | X |  |  | La luminosité est faible à cause de l’orientation de la pièce.  La lumière doit-être toujours allumée. |
| Gène auditive, baisse de l’attention, déconcentration | Environnement bruyant |  |  | X |  |  | Pas de bruit dans le bureau. |
| Covid-19 | Transmission du COVID-19.  Contact avec le virus par le biais d'objets de l'environnent.  Refus ou oubli du port du masque (postillons).  Négligence ou absence du lavage des mains (à l'entrée des locaux au sortir des toilettes).  Convivialité accrue (serrage de mains, embrassade,…). |  | Ne pas autoriser sur les sites de l'Université de Nantes de personnel le.s malades ou présentant les symptômes du COVID-19, selon des modalités administratives.  Le respect des règles sanitaires mises en place dans l'établissement.  Consultation des instances spécialisées (MDT) en cas de mal être pour avoir un avis médical.  Faire un rappel, sur la prévention du risque viral, sur les façons de se protéger et protéger les autres. | X |  |  | Le matériel sanitaire individuel est disponible dans le bureau :  Solution désinfectante Cleanea, masque, serviettes d’essuyage, écran plexiglas |
| Risque COVID -19 | Constatation de la mise en place d'une procédure de prévention sur le site, les bâtiments, les locaux lors d'épidémie à la Covid-19. |  | Moyen de prévention : affichage des procédures établies par l'employeur. Mise en place d'une procédure sanitaire de prévention (gel hydro alcoolique, lingettes désinfectantes, solution de désinfection des objets) |  |  |  | Du gel hydro alcoolique est mis à disposition des usagers et personnel.le.s.  Serviettes de nettoyage.  Le port du masque est obligatoire dans département IC.  Un affichage, papier et audiovisuel, a été mis en place. |
| A-101  Salle d’audiovisuel | TMS, Moyen de prévention | Un mauvais agencement du poste de travail bureautique remet en cause les bonnes conditions de travail et engendre différents maux. |  | L'aménagement optimal est celui qui permet une posture adéquate, à savoir :  Les pieds reposent par terre ou sur un repose pieds.  L’angle du coude est droit ou légèrement obtus  Le bras le long du corps.  Le dos droit ou légèrement en arrière soutenu par le dossier  Orientation de l’écran par rapport à la fenêtre recommandation de la médecine du travail. |  |  | X | Les ordinateurs de montage sont placés trop hauts : risques TMS relevés dans le cadre de la visite CHSCT effectuée l’année dernière (ceci est aussi et surtout vrai pour les étudiant.es). A voir dans le cadre du CPOM. |
| RPS | Stress lié au travail, surcharge de travail, manque de moyen humain et matériel. |  | Demander une aide psychologique et humain, s’accorder un temps de repos, de déconnexion. Demander et obtenir les moyens matériels. |  | X |  | Le déménagement des LP IC n’a pas été correctement anticipé par l’Université : à peine un mois avant les premiers cours, le matériel nécessaire à la formation audiovisuelle n’est pas au rendez-vous sur la halle 6. Cela entraîne du stress : comment enseigner dans des conditions dégradées (absence pour tout ou partie de matériel de base à l’enseignement) |
| Couloi**r** | Encombrement des couloirs, éclairage des dans et à l’extérieur du bâtiment. | Chute de plain-pied ou en hauteur (dans les escaliers) dû à un mauvais éclairage ou un sol, ou marches glissantes.  Couloir encombré des gros objets réduisant l’espace de circulation. |  | Laisser dégager et propre les couloirs. | X |  |  | Les couloirs et halls sont dégagés. |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| A-210 Archives | Risques électriques | Risque incendie. |  | Le stockage d’objets comburants ne doivent se faire dans des locaux non aménages risque incendie. . |  |  | X | Les archives de doivent pas être un lieu de stockage des cartons informatiques vides.  Il faut les enlever, risque d’incendie. |
| Chute de plain-pied. |  |  |  |  |  | X | Une chaise cassée doit-être enlevée de la pièce. |
| Département | Combattre un incendie. | L’extincteur présent est caché par un meuble. |  | Déplacer le meuble(ou l’extincteur) pour le rendre visible et accessible |  |  | X | Déplacer le meuble |
| Environnement extérieur | traumatisme à la tête | Chute de plain-pied dans l’environnement proche du bâtiment A.  Le risque dû à la présence d’un chêne sur le trottoir. ce chêne en hiver laisse tomber des glands sur lesquels on peut glisser. |  | . |  | X |  | Le chêne, planté sur le trottoir devant le bâtiment A (IC), fait craindre des glissades en hiver quand les glands commencent  à tomber. |
| Le département IC | Risque COVID -19 | Constatation de la mise en place d'une procédure de prévention sur le site, les bâtiments, les locaux lors d'épidémie à la Covid-19. |  | Moyen de prévention : affichage des procédures établies par l'employeur. Mise en place d'une procédure sanitaire de prévention (gel hydro alcoolique, lingettes désinfectantes, solution de désinfection des objets). | X |  |  | Pour la prévention « COVID 19 » il a été mis en place des règles sanitaires : Le port du masque hors et dans les bâtiments, une station de désinfection des mains à chaque entrée des locaux, de l’affichage de la vidéo projection. |
| Environnement intérieur  À l’étage un espace étudiants est toléré, hors espace association. | Risque hygiénique. | Risque de déplacer les germes d’un endroit contaminé vers un espace non contaminé. |  | Respecter les règles d’hygiènes sanitaires. |  |  | X | Un espace cuisine est toléré, i y a un micro-onde, un frigo.  Il n’y a pas de possibilité de faire la vaisselle. Les étudiants la font dans les toilettes. |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Pour le personnel en distanciel** | Risque COVID -19 | Risques dus au télétravail (TMS, RPS, isolement).  Non respect de la conciliation des temps vie privée/vie professionnelle.  Charge mentale élevée.  Environnement ou matériel inadapté : TMS, qualité de la connexion, accès aux serveurs et outils métiers. |  | Les personnels doivent respecter les horaires pré établis en présentiel et de ce fait respecter également ceux des autres.  Veiller à ce que le travail soit réparti de manière équitable entre chaque personnel et mettre en place une nouvelle organisation si nécessaire.  Du matériel a été mis à disposition des personnels.  Il est possible aux personnels de partir avec le matériel qu’ils utilisent en présentiel.  En cas de problème lié à l’environnement informatique, la direction et le service informatique restent à la disposition du personnel afin de leur apporter une solution. |  | X |  | La situation sanitaire évoluant quotidiennement, les moyens de prévention vont de ce fait suivre l’actualité.  Afin d’éviter l’isolement des personnels, les responsables contacteront de manière régulière leur équipe et s’assureront que tout se passe bien.  Des actions vont être mises en place par la direction afin de garder un lien social entre collègues. |
| **Pour les étudiants en distanciel** | Risque COVID -19 | Risques dus aux cours en distanciel (TMS, isolement).  Environnement ou matériel inadapté : TMS, qualité de la connexion, accès aux serveurs. Isolement dû au manque de contacts sociaux avec les enseignants et les autres étudiants. |  | Du matériel informatique (ordinateur,clé 3 G) a été mis à disposition des étudiants sur site et à leur domicile.  Les responsables de formation contactent de manière régulière leurs étudiants afin de s’assurer de leurs bonnes conditions de vie.En cas de problème, ils les redirigeront vers les organismes compétents. |  | X |  | La situation sanitaire évoluant quotidiennement, les moyens de prévention vont de ce fait suivre l’actualité. |

*évaluation des risques professionnels*

Code du travail Articles L 4121-3 et R 4121-1

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SUIVI DES ACTIONS DE PRÉVENTION 2019/2020  **3** | | | | | |
| *N°* | ***Action de prévention programmée*** | ***Réalisation***  ***Oui/non*** | ***Coût*** | ***Évaluation du risque résiduel*** | ***Observations, commentaires*** |
| **1** | L’aménagement du poste de travail, | Oui |  |  | Les collègues, qui devaient le faire, ont réaménagé leur poste de travail conformément aux recommandations INRS. |
| **2** | Achat de 3 fauteuils | Non pas encore, se diriger vers la MDT |  |  |  |
| **3** | Enlever les encombrants de l’archive 210 | Oui |  |  |  |
| **4** | Étude de l’amélioration de la luminosité du bureau A-115 | Non |  |  |  |
| **5** | Comprendre pourquoi il fait froid dans tout le bâtiment A | Oui |  |  |  |
| **6** | Étudier quel type de fauteuil irait Emmanuel =2 | Oui |  |  |  |
| **7** | Enlever les supports écrans (qui sont à hauteur de tête) des salles du bâtiment A | OUI |  |  |  |
| **8** | Réparer la porte du bureau A-113 (le joint de dessous de la porte se défait) | Oui |  |  |  |
| **9** | Rendre inaccessible au public le boitier de commande dans l’espace étudiant | Non |  | Le boitier est conforme. |  |
| **10** | Vider le local annexe du bureau de Catherine SELLENET pour en faire un entrepôt | Oui |  |  |  |
| **11** | Rendre visible l’extincteur de l’espace étudiant en déplacent le meuble qui le cache. | Non |  |  |  |
| **12** | Enlever le rebut de l’archive au RDC | OUI |  |  |  |

*évaluation des risques professionnels*

Code du travail Articles L 4121-3 et R 4121-1

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| PROGRAMME D’ACTIONS DE PRÉVENTION 2020/2021  **4** | | | | | | |
| *N°* | ***Dangers ou facteurs de risques identifiés*** | ***Mesures de prévention***  ***Techniques, Organisationnelles et Humaines*** | ***Ordre de priorité*** | ***Délais d’exécution*** | ***Estimation du coût*** | ***Personne chargée de la réalisation*** |
| 1 | Annexe 106Les piles stockées dans la salle doivent être enlevées | Les piles stockées dans la salle doivent être enlevées | **1** |  |  | Personnel, logistique |
| 2 | Risque routier. | Aménager l’emploi du temps pour regrouper les cours sur un site | **2** |  |  | Responsables des formations |
| 3 | TMS salle 101. | Revoir l’installation des postes informatiques. | **1** |  |  | Service informatique, personnel du département, Service financier |
| 4 | Chute risque incendie | Enlever les cartons et la chaise de l’archive. | **2** |  |  | Personnel, service technique |
| **5** | Risque incendie | Déplacer le meuble qui cache l’extincteur. | **2** |  |  |  |

**1 : Ordre de priorité N°1, à réaliser impérativement.**

**Date :** 26 /10 / 2020

**Signature du chef de service :**

**2 : Ordre de priorité N°2**

**3 : Ordre de priorité N°3**

**ANNEXE 1 Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NOM** | **Prénom** | **Date de formation** |
| **Langlois** | **Éric** | **12/03/2019** |
| **boiroux** | **Lionel** | **12/03/2019** |
|  |  |  |

**ANNEXE 2 Agents formés à l’utilisation des extincteurs**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NOM** | **Prénom** | **Date de formation** |
| **Langlois** | **Éric** | **28/09/2016** |
|  |  |  |

**ANNEXE 3 Exposition aux Agents Chimiques Dangereux (R 4412-12 et 54, liste à communiquer au Médecin de Prévention**) :

|  |  |
| --- | --- |
| **NOM** | **Prénom** |
|  |  |

**ANNEXE 4 Exposition aux Cancérogènes Mutagènes, Reprotoxiques (R 4412-86, liste à communiquer au Médecin de Prévention**)  :

|  |  |
| --- | --- |
| **NOM** | **Prénom** |
|  |  |

**ANNEXE 5 Exposition aux Agents Biologiques des Groupes 3 et 4 (R 4426-1, liste à communiquer au Médecin de Prévention**) :

|  |  |
| --- | --- |
| **NOM** | **Prénom** |
|  |  |

**ANNEXE 6 Exposition aux rayonnements ionisants (R4451-44, 45 et 46, liste à communiquer au Médecin de Prévention**) :

|  |  |
| --- | --- |
| **NOM** | **Prénom** |
|  |  |

**ANNEXE 7 Agents titulaires d’une habilitation électrique (liste à communiquer au Médecin de Prévention) :**

|  |  |
| --- | --- |
| **NOM** | **Prénom** |
|  |  |

**ANNEXE 8 Exposition aux rayons LASER (R4452-22, liste à communiquer au Médecin de Prévention) :**

|  |  |
| --- | --- |
| **NOM** | **Prénom** |
|  |  |

**ANNEXE 9 Agents aptes à la conduite des autoclaves :**

|  |  |
| --- | --- |
| **NOM** | **Prénom** |
|  |  |

**ANNEXE 10 Exposition aux rayonnements électromagnétiques (liste à communiquer au Médecin de Prévention) :**

|  |  |
| --- | --- |
| **NOM** | **Prénom** |
|  |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Annexe 1 DUER: Crise sanitaire | | | | | |
| **ID danger** | **Risques** | **Thème** | **Identification des dangers** | **Modalités d'exposition aux dangers** | **Moyens de prévention** |
| 1 | Crise sanitaire | Travail à distance lié à la situation sanitaire exceptionnelle | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Isolement social et professionnel  Affaiblissement du lien social professionnel  Difficultés de management  Perte d'informations  Perte du sens du travail  Non respect de la concilation des temps vie privée/vie professionnelle  Charge mentale élevée  Environnement ou matériel inadapté : TMS , qualité de la connexion, accès aux serveurs et outils métiers  Risque électrique  Exposition accrue aux champs électromagnétiques (téléphone portable) | Consignes sur l'installation d'un poste de travail.  Mise à disposition de clavier et écran supplémentaire.  Formation sur l'organisation de travail à dictance pour le télétravailleur et le N+1.  Sensibilisation sur les risques à utiliser le téléphone portable.  Mise à disposition de kits piétons. |
| 2 | Crise sanitaire | Toutes tâches réalisées en présentiel | Port prolongé d'un masque | Difficulté pour respirer  Fatigue  Désyhdratation  Augmentation des TMS | Adapter la charge physique et l’environnement :        - réduction minimale des cadences et effort de 10% pour les masques simples et jusqu'à 25 % pour les FFP2 + = adapter la charge de travail et alléger les cadences ( pour les travaux physiques de port de charge par ex)       - si le travail est minutieux préférer les visières,       - si les horaires sont allongés, au delà de 6 heures de travail continues, une pause d'une heure est plus que souhaitable.  Renforcer la mise à disposition d'eau à proximité du poste de travail  Aménager une pause sans masque de 15-20 min toutes les 2 heures pendant laquelle il faut donc boire - respirer naturellement. |
| 3 | Crise sanitaire | Déplacements domicile-travail | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par projection.  Contamination de surfaces.  Contamination par contact avec des microgoutelettes ou de surfaces contaminées.  Pénétration dans l'organisme entrainement du développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès. | Porter un masque : soit un masque barrière dit "grand public" mis à disposition par les collectivités, soir un masque chirurgical.  Privilégier les transports individuels.  Décaler les plages horaires d'arrivée et de départ pour éviter une trop forte densité dans les transports, comme dans les bureaux. |
| 4 | Crise sanitaire | Déplacement au sein des locaux du service et des campus | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par projection.  Contamination de surfaces.  Contamination par contact avec des microgoutelettes ou de surfaces contaminées.  Pénétration dans l'organisme entrainement du développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès. | Porter un masque fourni par l'établissement. |
| 5 | Crise sanitaire | Conduite d'un véhicule de service | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès. |  |
| 6 | Crise sanitaire | Télétravail |  | Non respect de la concilation des temps vie privée/vie professionnelle  Charge mentale élevée  Environnement ou matériel inadapté : TMS , qualité de la connexion, accès aux serveurs et outils métiers  Risque électrique | Situation encadrée par la charte de télétravail de l'établissement.  Assurance dédiée à la situation de télétravail.  S'assurer de l'adéquation des outils de travail. |
| 7 | Crise sanitaire | Travail dans un bureau individuel | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès. | Privilégier le travail à distance.  Le port du masque n'est pas indispensable dans cette situation.  En cas de visite, respecter au moins 1 mètre de distance.  Aérer si possible au moins deux fois par jour pendant 15 minutes. |
| 8 | Crise sanitaire | Travail dans un bureau partagé et open space | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès. | Privilégier le travail à distance.  Le port du masque n'est pas indispensable si le bureau n'est occupé que par une seule personne simultanément.  En cas de visite, respecter au moins 1 mètre de distance.  Aérer si possible au moins deux fois par jour pendant 15 minutes.  Nettoyer en partant toutes les surfaces fréquemment touchées par les mains (accoudoirs, surface du bureau, téléphone, interrupteurs...)  Nettoyer le matériel commun (agrafeuse..). |
| 9 | Crise sanitaire | Utilisation d'équipements communs  (imprimantes/photocopieurs, relieuses…) | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès. | Procéder à un lavage ou une friction des mains au gel hydroalcoolique avant et après chaque utilisation.  Nettoyer les surfaces touchées par les mains après chaque utiisation. |
| 10 | Crise sanitaire | Réunions | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès. | Privilégier les réunions en visio conférences, même sur le lieu de travail.  Adaptation du nombre de personnes dans les salles de réunion pour permettre de respecter la distanciation physique.  Si 1 mètre au moins est possible en permanence entre deux participants, le port du masque n'est pas obligatoire.  Eviter de se toucher le visage avec les mains.  Se laver de mains avant et après la réunion et après la manipilation de documents.  Aérer autant que possible  Désinfecter ou faire désinfecter toutes les surfaces en contact avec les mains : poignées, boutons, table, chaise…  Évacuez les déchets régulièrement. |
| 11 | Crise sanitaire | Usage des locaux sociaux : salles de convivialité. | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès. | Eviter les salles communes si possible. Dans le cas contraire, adapter le nombre de chaises pour permettre de respecter au moins 1 mètre de distance de chaque côté avec ses voisins.  Se laver les mains avant et après l’accès aux locaux sociaux.  Remplacer les torchons par du papier essuie-tout.Supprimez les carafes et condamnez les fontaines à eau manuelle.  Établir un planning pour limiter le nombre de personnes se regroupant dans les locaux sociaux.  Supprimer les condiments communs (sel, poivre…).  Mettre un affichage devant les distributeurs, les micro-ondes et les réfrigérateurs demandant aux personnes de se laver les mains avant et après utilisation de ces équipements et tout autre équipement commun, et leur demander de nettoyer les poignées avant et après chaque usage.  Aérer le plus souvent possible et au moins 10 minutes à chaque fois.  Nettoyer ou faire nettoyer les lieux de pause et salles de repas après chaque passage d'agents.  Désinfecter toutes les surfaces en contact avec les mains : poignées, boutons, table, chaise, claviers de micro-ondes, portes des réfrigérateurs.  Évacuer ou faire évacuer les déchets régulièrement. |
| 12 | Crise sanitaire | Usage des locaux sociaux : vestaires et douches. | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès. | Limitez le nombre de personnes dans ces locaux.  Faites nettoyer la douche par la personne qui vient de l’utiliser.  Gérez les flux entrées/sorties par des accès différenciés.  Établir un plan de nettoyage/désinfection périodique des installations sanitaires.  Les douches des salles de sports, doivent être fermées, tout comme ces salles. |
| 13 | Crise sanitaire | Activité de recherche en laboratoire | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès. | Rappel : l'usage des blouses est strictement réservé à l'espace du laboratoire. Les gants sont interdits sur les poignées de portes, les ascenseurs, dans les circulations  Autant que possible, placer un manipulateur par  paillasse, par sorbonne, par appareillage, par poste de travail.  Ne pas hésiter à travailler en horaire décalés sur les postes très utilisés en vérifiant la situation de travail isolé.  Si l'espace est partagé et que les respect des distances ne peut pas être assuré en permanence : port d'un masque  en dehors d'autres risques pouvant conduire au port d'un autre type de masque.  Aérer 10 minutes au moins plusieurs fois par jour (sorbonnes baissées le cas échéant).  Nettoyer ou, si nécessaire, désinfecter les surfaces communes en fin de manipulation. |
| 14 | Crise sanitaire | Utilisation des salles | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès. | Limiter la capacité d'accueil selon la réglementation : jauge.  Réaménaager les espaces publics : retirer des chaises, matérialiser les espaces non accessibles.  Marquage au sol pour aider à la distanciation physique.  Circulation différentiée entrée/sortie : Si c'est pas possible, circulation alternée / utiliser, si la configuration du bâtiment s'y prête, une issue de secours pour créer une sortie.  Mise en place d'un plexiglas de protection au niveau du pupitre d'accueil.  Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour le public à l'entrée de la BU.  Mise à disposition de gel hydroalcoolique et de solution désinfectante pour les surfaces pour les agents.  Port du masque, ou port de visière pour accueil public malentendant.  Se laver rigoureusement les mains aussi souvent que possible et systématiquement après le service public. |
| 15 | Crise sanitaire | Utilisation de la carte d'étudiant | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès. | Privilégier les recherches par nom dans Horizon.  Limiter au maximum les manipulations des cartes : inviter les lecteurs à la présenter coté code-à-barre. |
| 16 | Crise sanitaire | Retours des ouvrages | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès.  Problématique de capacités de stockage sur plusieurs jours (organisation et infrastructure)  TMS liés à la manutention augmentée des ouvrages | Mise en quarantaine dès le retour des ouvrages : 4 jours.  La désinfection des ouvrages n'est pas nécessaire.  Le retour des ouvrages peut-il avoir lieu avec la mise en place d'un systèle drive sur rendez-vous ? |
| 17 | Crise sanitaire | Prêt d'ouvrage | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès. | Système de "drive" sur réservation pour éviter les regroupements. |
| 18 | Crise sanitaire | Prêts d'ordinateur au sein de la BU | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de décès. | Ce service peut-il être suspendu jusqu'à nouvel ordre ?  Désinfection après chaque utilisation : par qui, avec quoi ?  Donner un kit de désinfection aux utilisateurs : quoi exactement ? |
| 19 | Crise sanitaire | Ordinateur FIXE | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès. | Mettre un film plastique type alimentaire sur les claviers à changer quotidiennement.  Mettre à disposition du gels hydroalcoolique près des ordinateurs.  Port de masque par l'usager ou l'agent obligatoire.  Inviter l'utilisateur à désinfecter son espace après utilisation. |
| 20 | Crise sanitaire | Salle de lecture | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès. | Limiter le nombre de place pour conserver 4m2 par personne.  Mise en place de plexiglas : sur quoi, à quelle fin ? |
| 21 | Crise sanitaire | Manipulation des chariots | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès. | Désinfecter la zone touchée par les mains après chaque utilisation. |
| 22 | Crise sanitaire | Gestion du courier entrant | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès. | Port  de masque obligatoire  Gants éservés à l'activité habituelle, c'est-à-dire pour éviter les taches d'encre sur les mains lors de la manipulation des journaux.  Lavage de mains avant et après manipulation du courrier et des colis. La quarantaine des courriers et colis n'est pas obligatoire. |
| 23 | Crise sanitaire | Cours magistraux | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès.  Risque d'augmentation de la charge de travail pour l'enseignant (volume horaire). | Port du masque fourni par l'établissement pour les enseignants si la distance avec les étudiants les plus proches est inférieure à 1 mètre.  Port du masque pour les étudiants. Il sera nécessaire de répartir les étudiants avec une distanciation (1 siège sur deux et en alternant sur les rangées). Problème du manque de salle adaptée et de charge de travail pour l'enseignant. Cours magistraux en visio possible ? |
| 24 | Crise sanitaire | TD | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès.  Risque d'augmentation de la charge de travail pour l'enseignant (volume horaire). | Port du masque fourni par l'établissement pour les enseignants si la distance avec les étudiants les plus proches est inférieure à 1 mètre.  Respect de la distanciation entre les étudiants travail en demi-groupe dans une salle de TD ou alors plusieurs groupes de TD dans un amphi. Problème du manque de salles adaptées et de charge de travail pour l'enseignant. TD en visio possible ou retransmis dans une salle voisine ? |
| 25 | Crise sanitaire | TP | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès.  Risque d'augmentation de la charge de travail pour l'enseignant (volume horaire). | Port du masque fourni par l'établissement pour les enseignants si la distance avec les étudiants les plus proches est inférieure à 1 mètre.  Plus de travail en binôme ou trinôme ?(coût enseignement supplémentaire ! Un étudiant par sorbonne, par appareillage, par TP. Difficulté du port du masque et des lunettes de sécurité en TP de chimie (buée sur les lunettes). En TP de microbio, le port du masque peut-être risqué à proximité d'une flamme sachant que nous avons le même pb de buée que la chimie. Le port d'une visière serait peut-être la solution? (comment fait-on pour les appareillages que les étudiants partagent? on mets du film dessus? Certains TP ne peuvent-être fait autrement qu'en binôme/trinôme voir même à 4 et ne peuvent être doublés de part leur durée déjà longue...). Pour les TP seul, les étudiants devront désinfecter le matériel utilisé et la paillasse à la fin de la séance (appareillage type microscope, loupe bino, agitateurs, vortex; verrerie, portoir...)->mais pour certains matériels, il y a un risque de réaction chimique avec les désinfectants et les résidus de produits chimiques ou les surfaces type inox. |
| 26 | Crise sanitaire | TP | Epidémie de coronavirus (SARS-CoV-2) COVID-19 | Contamination de tiers par émission de gouttelettes d'une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (voie aérienne).  Contamination de surfaces par les mains (voie de contact manuel).  Pénétration dans l'organisme entrainant le développement de la maladie avec risque de forme grave et/ou de  décès. | Se référer au PRA. |